



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU n°2022-27

**IMPUTATION** :      **Pôle :**                      **Connaissances et gestion**  
                                 **N° d'activité COB :** 1-3  
                                 **N° d'opération :** 1.3  
                                 **N° d'EJ :**

**OBJET** :                      **Attribution d'une subvention au titre du soutien à la recherche scientifique**

**BÉNÉFICIAIRE** :      Floralis

**VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (PNV) n°2021-44 du 09/12/2021, donnant délégation de compétences au Bureau, à la Présidence et à la Direction ;

**VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2022-07 du 15 mars 2022 approuvant le budget rectificatif n°1 pour 2022 du Parc national de la Vanoise ;

**VU** la demande de subvention déposée le 23/09/2022 par Floralis (filiale de l'Université Grenoble Alpes en charge notamment de la valorisation des travaux des laboratoires Jean-Kuntzmann et Laboratoire d'informatique de Grenoble), par M. Philippe GARAT, maître de conférences au laboratoire Jean-Kuntzmann ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit dans la politique du Parc national de la Vanoise en faveur de l'amélioration des connaissances sur les fréquentations ;

Le Bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 24 octobre 2022 en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

### **ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée à Floralis, pour l'opération suivante :

*Objet* : Analyse des modes de pratique des activités sportives hivernales sur le territoire du parc de la Vanoise, à partir des informations collaboratives et traces numériques laissées sur le Web.

*Plafond de l'aide* : 4 477 € TTC

*Taux de subvention PNV* : 100%



## **ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION**

Le PNV sera informé de l'ensemble des travaux de production et résultats ultérieurs. Floralis (et les laboratoires rattachés au projet de collaboration) autorise le PNV à les utiliser et les diffuser pour ses besoins internes. Toute diffusion à un tiers par le PNV devra faire l'objet d'une demande écrite par courrier ou courriel aux laboratoires rattachés ; l'accord sera considéré tacite en l'absence de réponse dans les 4 semaines.

Floralis (et les laboratoires rattachés) s'engage à mentionner sur toutes diffusions, publications scientifiques ou exploitations des résultats obtenus, sur support matériel ou immatériel le soutien du PNV à cette étude.

## **ARTICLE 3 : DÉPENSES ÉLIGIBLES**

Les frais d'indemnités de stage, de déplacement et de gestion sont éligibles.

## **ARTICLE 4 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Pour obtenir le versement de la subvention, le bénéficiaire transmettra au Parc national de la Vanoise un rapport de mission précisant les conditions de réalisation de la mission (personnes présentes, dates, nombres d'échantillons prélevés...), et un résumé des mesures réalisées, accompagné des pièces justificatives suivantes : facture(s) acquittée(s), gratifications de stage et/ou copie des états de frais déplacements versés.

Le montant de la subvention à verser est établi par le Parc national de la Vanoise en appliquant le taux de subvention au montant des dépenses éligibles acquittées, dans la limite du plafond défini ci-dessus.

Le paiement de la subvention est effectué sur le compte suivant :

Titulaire : xxx  
Banque : xxx  
IBAN : xxx  
BIC : xxx

## **ARTICLE 5 : CADUCITÉ**

La subvention est caduque de plein droit si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc les pièces prévues à l'article 4, dans un délai d'un an à compter de la présente délibération. Ce délai peut être prolongé par avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire présentée avant cette échéance.

Adoptée le 24 octobre 2022 en visioconférence,

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS  
  
135, Rue du Docteur Julliard  
73000 CHAMBERY  
FRANCE

DESTINATAIRES :

Floralis  
PNV : SG, PCG, PVC



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry  
Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax : +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr

# ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

## Achèvement des travaux et demande de versement de la subvention

Mme, M. : .....

bénéficiaire d'une subvention attribuée par délibération n° 2022-27. en date du .....

Objet de la subvention : .....

certifie que les travaux qui ont été entrepris le : .....

ont été achevés le : .....

et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, TTC : .....

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

Copie des factures acquittées, ou factures accompagnées d'un relevé de compte faisant apparaître la dépense

Photos de la toiture et des façades sous différents angles, prises après travaux

RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

Fait à

Signature du bénéficiaire de la subvention

Le :

## Visite de contrôle du Parc national de la Vanoise

Je soussigné(e), .....

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

l'opération n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

Motifs : .....

demande une visite contradictoire

Fait à :

Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle

Le :



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax : +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr